

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 30 juin 2022

Opération de contrôle : respect de la réglementation anti-endommagement des réseaux souterrains et aériens

Le 29 juin 2022, les agents de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé une opération de contrôle autour de la ville de Lons le Saunier pour vérifier l'application de la réglementation anti-endommagement des réseaux souterrains et aériens.

8 chantiers ont été contrôlés de manière inopinée dont un survenant juste après un endommagement sur une conduite de gaz.

A ce stade, les premiers éléments recueillis font état de non-conformités et de rappels adressés aux responsables de projets, exploitants de réseaux et entreprises de travaux et portant notamment sur :

- l'absence de compte rendu de marquage piquetage,
- le non maintien en bon état du marquage ou l'utilisation de couleurs inadaptées aux produits transportés,
- une cartographie erronée des réseaux.

Les investigations suite à ces constats concernent l'ensemble des parties prenantes qui ont chacune leur rôle à jouer dans le cadre de cette réglementation.

Ces contrôles vont se poursuivre tout au long de l'année 2022 en région Bourgogne-Franche-Comté.

2022 marque les 10 ans de cette réglementation qui s'applique à tous, pour tout type de travaux de terrassements et d'activités faisant subir au sol un compactage, une surcharge ou des vibrations susceptibles d'affecter les réseaux souterrains, y compris dans le domaine privé.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

Elle vise à limiter le nombre de dommages occasionnés chaque année sur les 4 millions de kilomètres de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques de transport et de distribution en France, pour le gaz naturel, les hydrocarbures, produits chimiques, eau potable ou eaux usées, câbles électriques et de télécommunication.

Ces dommages peuvent avoir des conséquences très importantes, tant pour la sécurité des travailleurs, des riverains et des biens, que pour la protection de l'environnement, ou même l'économie.

Un guichet unique est mis à disposition des exploitants de réseaux, responsables de projets et entreprises de travaux. Son objectif est d'identifier les exploitants pour prévenir le risque d'endommagement de leurs réseaux lors de travaux tiers réalisés à proximité.

L'ensemble de la réglementation applicable est consultable sur le site de ce [guichet unique](#).

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/



@Prefet39_BFC



@Prefet39.BFC